

Périgueux, le 1er octobre 2009



L'Inspecteur de l'Éducation nationale

A Mesdames Messieurs les Enseignants  
Mesdames Messieurs les Directeurs

**Référence** GV/CL n° 117

**NOTE DE SERVICE N° 7**

**OBJET :**

**MISE A DISPOSITION DES MALLES SCIENCES ET TECHNOLOGIE, DES BOITES LITTÉRATURE, DES MALLES ANGLAIS ET DU MATERIEL EPS DE LA CIRCONSCRIPTION DE PERIGUEUX II**

Inspection de  
l'Éducation  
Nationale  
Périgueux II

Affaire suivie par  
GUY VERMEE  
Tél. : 05 53 53 16 66  
Fax : 05 53 02 84 45

ce.i-en-périgueux2@ac-  
bordeaux.fr

Comme nous vous le signalions dans les notes de service numéros 2, 3, 4, 5 du 15 septembre 2009, voici les plannings organisant la répartition et la rotation des malles sciences et technologie, des boîtes littérature, des malles anglais et du matériel EPS de la circonscription pour l'année 2009/2010.

Certaines plages restent disponibles. Si vous souhaitez en bénéficier, vous voudrez bien vous inscrire par courrier électronique. Mme MATHIVET CPC, prendra ensuite contact avec vous.

Vos fichets-réponse ont été pris en compte jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

La répartition a été faite en tenant compte des vœux et ajustements après contact téléphonique et en attribuant au moins une malle ou boîte par demande.

20, rue A. de  
Musset  
24 016 Périgueux  
CEDEX

Afin d'assurer au mieux la gestion de la rotation de ces matériels collectifs vous voudrez bien respecter la procédure ci-dessous :

- A la fin de chaque période l'école qui possède une malle ou une boîte en dresse **l'inventaire et procède aux éventuels réapprovisionnements.**
- L'école possédant une malle, une boîte ou le matériel EPS appelle l'école suivante mentionnée dans le tableau afin **d'assurer la transmission** au mieux.
- Lors de la transmission du matériel, en fin de période, les directeurs des deux écoles concernées devront **faire parvenir à l'inspection, par mèl, l'attestation de transmission** ci-jointe.
- Si vous n'avez pas l'utilité de la boîte ou malle à la période indiquée, nous vous serions reconnaissants de nous le faire savoir le plus rapidement possible afin que nous puissions en **faire profiter** une autre école.
- A la fin de l'année scolaire, les écoles en possession des malles et boîtes, voudront bien les **rapporter à l'inspection.**
- Le matériel EPS restera **en dépôt** dans la dernière école concernée.

Je vous remercie de votre attention.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale,  
GUY VERMEE